

RAPPORT ARTICLE 29

Eurazeo Infrastructure Partners

Juin 2023

EURAZEO

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE.....	3
CONFORMITÉ DU GROUPE EURAZEO	3
I. Stratégie ESG d'Eurazeo	4
A. Climat : atteindre la neutralité nette carbone (O).....	4
B. Inclusion : favoriser une société plus inclusive (+).....	9
C. L'ESG à tous les niveaux de l'organisation	12
D. Intégration de l'ESG à chaque étape de la relation client.....	13
A. Cadres et initiatives mondialement reconnus	14
II. Prise en compte des impacts et dépendances ESG dans le cycle d'investissement	15
A. Préinvestissement.....	16
B. Période de détention : engagement.....	19
C. Désinvestissement	20
D. Résultats et indicateurs de performance d'Eurazeo Infrastructure Partners.....	20
III. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR).....	21
IV. ANNEXE : Table de concordance.....	21

LOI ENERGIE-CLIMAT

Rapport Article 29

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

L'article L 522-2-1 du code monétaire et financier, issu de l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (dite « LEC »), requiert des sociétés de gestion de portefeuille qu'elles mettent à la disposition de leurs souscripteurs et du public un document retraçant leur politique sur la prise en compte dans leur stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (« ESG ») et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi qu'une stratégie de mise en œuvre de cette politique.

Conformément aux dispositions de l'article D 533-16-1 du code monétaire et financier, le présent rapport a été mis à sur la période de l'année 2022.

CONFORMITÉ DU GROUPE EURAZEO

Le Groupe Eurazeo intègre l'ESG à chaque étape du processus d'investissement, tel que décrit dans sa Politique d'Investissement Responsable, et publie annuellement les informations requises par l'article 29 de la loi Energie-Climat dans ce rapport dédié, ainsi que partiellement dans son Document d'Enregistrement Universel et dans son rapport ESG annuel qui sont également disponibles sur le site institutionnel d'Eurazeo.

Les politiques et la stratégie ESG du groupe Eurazeo (ci-après « Eurazeo ») concernent l'ensemble des sociétés de gestion du Groupe. Les informations ESG publiées dans le cadre du présent rapport concernent Eurazeo Infrastructure Partners (EIP). Une table de concordance a été établie afin de faciliter la lecture des informations requises

I. STRATEGIE ESG D'EURAZEO

Maîtriser les enjeux ESG et les intégrer au cœur de son modèle d'affaires permet d'éviter les stranded assets, d'anticiper les tendances de marché et d'identifier des entreprises future-proof, source de création de valeur. C'est la conviction d'Eurazeo depuis près de vingt ans, ce qui en fait un Groupe pionnier et l'un des plus reconnus en matière d'ESG.

En 2020, Eurazeo a lancé sa nouvelle stratégie ESG nommée O+, structurée autour de deux engagements forts : atteindre la neutralité nette carbone (O) et favoriser une société plus inclusive (+). Son ambition : contribuer à l'émergence d'une société plus juste et plus durable. La stratégie O+ engage le Groupe et les sociétés de son portefeuille. Elle constitue ainsi un vecteur significatif de transformation.



A. Climat : atteindre la neutralité nette carbone (O)

Le réchauffement climatique génère des risques accrus pour la santé, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau, la sécurité des personnes et le développement économique. L'activité des entreprises et de toute leur chaîne de valeur sont directement affectées : dégradation des écosystèmes, raréfaction des ressources, multiplication des catastrophes naturelles, entre autres.

Contribuer à la lutte contre le changement climatique doit être une priorité pour tous. **Eurazeo est partie prenante d'un mouvement mondial en faveur de la neutralité nette carbone, que le Groupe cherche à atteindre au plus tard en 2040** au travers de trois leviers détaillés ci-dessous.

1. LEVIER #1 : INVESTIR DANS DES SOLUTIONS

Eurazeo finance des entreprises apportant des "solutions" qui contribuent à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique par la nature de leurs activités, produits ou services. Le Groupe recherche des opportunités d'investissement qui permettent de réduire ou d'éviter de manière significative les émissions de gaz à effet de serre (GES), dans des secteurs tels que la mobilité électrique, l'isolation thermique, l'économie circulaire, les alternatives aux protéines animales, l'hydrogène, les substituts aux engrais chimiques, etc. Cela s'illustre au travers du portefeuille de sociétés d'Eurazeo, et notamment au sein de ces trois fonds dédiés : Eurazeo Sustainable Maritime Infrastructure, Eurazeo Transition Infrastructure Fund et Eurazeo Smart City II.

Au sein d'Eurazeo Investment Partners, **Eurazeo Transition Infrastructure Fund** (Article 9 - SFDR) cherche à accélérer la transition vers une économie à faibles émissions carbone en réalisant des investissements durables dans la transition énergétique et numérique. Il contribue ainsi à la réalisation de l'ODD 7 "Énergie propre et d'un coût abordable", de l'ODD 9 "Industrie, innovation et infrastructures" et de l'ODD 13 "Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques".

Fonds dédiés

EURAZEO SUSTAINABLE MARITIME
INFRASTRUCTURE (Article 9 – SFDR)



EURAZEO TRANSITION INFRASTRUCTURE
FUND (Article 9 – SFDR)



EURAZEO SMART CITY II
(Article 8 – SFDR)



Sociétés du portefeuille

RE SOURCE



VAV

ELECTRA

1KOM
MAS⁵

IKAROS
SOLAR
ADVANCED ENERGY

BackMarket

Liste non exhaustive, à titre d'illustration.

1,6€ MILLIARD*
CONTRIBUANT À UNE ÉCONOMIE BAS CARBONE

Source : Eurazeo au 31 décembre 2022.

*1,6 milliard correspond aux sociétés identifiées comme ayant une activité, des produits ou des services contribuant à une économie bas carbone à travers l'ensemble des branches d'investissement d'Eurazeo (Private Equity, Private Debt et Real Assets), calculés sur la base de leurs valorisations au 31 décembre 2022.

2. LEVIER #2 : ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS

L'objectif ambitieux de neutralité nette carbone engage Eurazeo dans son ensemble. Ainsi, la trajectoire de décarbonation est déployée au niveau du Groupe et des sociétés de son portefeuille, en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris de limiter la hausse de la température à 1,5°C. Les engagements climat d'Eurazeo comportent deux étapes : mesurer et réduire l'empreinte carbone d'Eurazeo et de son portefeuille.

2.1 Mesurer l'empreinte carbone

Eurazeo réalise son bilan carbone selon le GHG Protocol (ou Protocole Gaz à Effet de Serre (GES), qui propose un cadre international pour comptabiliser et mesurer les émissions de GES. Il distingue trois Scope : le Scope 1 correspond aux émissions directes de GES, le Scope 2 aux émissions indirectes liées à l'énergie, et le Scope 3 regroupe l'ensemble des autres émissions indirectes, en amont ou en aval de l'activité. Le bilan carbone d'Eurazeo (hors Private Funds Group) se décompose comme suit :



14 tCO₂e
65 tCO₂e
13 283 tCO₂e

Bilan carbone 2022

Total : 3 958 713 tCO₂e

SCOPE 1

ÉMISSIONS DIRECTES DE GES
liées à la consommation d'énergie
(gaz, essence) sur les sites d'Eurazeo

SCOPE 2

ÉMISSIONS INDIRECTES DE GES
liées à la consommation d'énergie
d'Eurazeo produite hors sites (électricité)⁽²⁾

SCOPE 3

ÉMISSIONS INDIRECTES DE GES
liées aux achats de produits et services
et aux voyages d'affaires d'Eurazeo

SCOPE 3

ÉMISSIONS INDIRECTES DE GES
liées aux activités des sociétés
financées par Eurazeo⁽³⁾

(2) Selon la méthode de calcul des émissions de Scope 2 Market-based prenant en compte les contrats d'approvisionnement de l'entreprise et autres instruments contractuels tels que les Energy Attribute Certificates (EAC).

(3) Au prorata de la valeur actuelle nette des sociétés dans le portefeuille d'Eurazeo.

Source : Eurazeo, données au 31 décembre 2022.

- **Scope 1 et 2** : Émissions directes et indirectes de GES liées à la consommation d'énergie d'Eurazeo (79 tCO₂e soit 0,002 % des émissions totales). Le périmètre inclut les sites de Paris, Berlin, Francfort, Luxembourg, New-York, Séoul, Singapour, Madrid, Londres et Shanghai, soit un effectif permanent de 421 collaborateurs (versus 338 en 2021).

- **Scope 3** : Par la nature de son activité d'investissement, Eurazeo a la particularité d'avoir un Scope 3 qui se décompose en deux parties :
 - **Émissions indirectes de GES liées aux achats de produits et services et aux voyages d'affaires d'Eurazeo** (13 283 tCO₂e soit 0,336 % des émissions totales), correspondant aux catégories 1 "achats de services" et 6 "voyages d'affaires" des émissions Scope 3 d'Eurazeo selon le GHG Protocol. En 2023, Eurazeo s'est équipé d'un outil d'évaluation et de suivi de ses émissions de GES avec pour ambition de pouvoir, à l'avenir, mesurer et suivre son impact sur d'autres catégories du Scope 3; et
 - **Émissions indirectes de GES liées au portefeuille d'Eurazeo** (3 945 351 tCO₂e soit 99,662 % des émissions totales), correspondant à la catégorie 15 "investissements" des émissions Scope 3 d'Eurazeo selon le GHG Protocol. L'évaluation des émissions de GES du portefeuille couvre les Scope 1, 2 et 3 des sociétés du portefeuille. Elle est basée sur les facteurs d'émissions monétaires liés au secteur d'activité de la société (issus de la base de données CDP, appliquée en fonction du chiffre d'affaires). Le total est calculé au prorata de la valeur actuelle nette actuelle de la société dans le portefeuille d'Eurazeo.

Eurazeo publie son bilan carbone et rend compte annuellement de ses progrès selon les recommandations de la Task Force on Climate Related Financial Disclosures (TCFD), qui appelle le secteur financier à plus de prise en compte et de transparence sur les enjeux climatiques.

2.2 Réduire l'empreinte carbone

Périmètre couvert par l'engagement SBTi

Objectifs

Afin de s'assurer que la décarbonation se fasse dans des proportions et à un rythme suffisant pour respecter les objectifs de l'Accord de Paris, Eurazeo s'est engagé auprès de la Science Based Targets initiative (SBTi) – l'initiative de référence pour aider les entreprises à décarboner leurs activités – et ce dès 2020.

Eurazeo a ainsi pu définir des science-based targets, des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) alignés avec les recommandations faites par la communauté scientifique internationale, ainsi que le périmètre de son engagement selon les méthodologies SBTi existantes. Ces objectifs ont été officiellement validés début 2022 par SBTi :

Objectifs du groupe Eurazeo validés par SBTi



Objectifs du portefeuille validés par SBTi



Progrès - Au niveau du Groupe :

Eurazeo a considérablement réduit ses émissions Scope 1 et 2 entre 2021 et 2022, de 180 tCO₂e à 79 tCO₂e soit une baisse de 56 %, grâce à l'augmentation significative de son approvisionnement en électricité renouvelable. Les bureaux de Paris et de Londres ont des contrats d'électricité verte depuis 2021 et 2022 respectivement. Pour les bureaux en Europe et aux États-Unis pour lesquels le Groupe n'a pas de contrôle sur le contrat d'approvisionnement, Eurazeo a acheté des garanties d'origine (GO) et des certificats d'énergie renouvelable (REC) pour couvrir sa consommation d'électricité.

Ainsi, depuis 2017 (année de référence), Eurazeo a réduit ses émissions Scope 1 et 2 de 54 % en valeur absolue, proche de son objectif de 55 %, et a augmenté sa consommation électrique provenant de sources renouvelables de 9 % à 97 %, dépassant son objectif annuel de 80 %.

Progrès - Au niveau du portefeuille des fonds gérés par les sociétés de gestion filiales d'Eurazeo (ci-après le « Portefeuille ») :

Comme mentionné dans la partie "Mesurer l'empreinte carbone", les émissions liées au portefeuille d'Eurazeo correspondent à la quasi-totalité de ses émissions. Ainsi, il est primordial pour le Groupe d'engager les sociétés qu'il finance dans la décarbonation de leurs activités.

En 2022, Eurazeo a notamment mis en place :

- Un module dédié à la décarbonation dans les rapports ESG annuels des sociétés du portefeuille, pour les sensibiliser aux efforts de décarbonation qu'elles doivent entreprendre. Plus particulièrement, y figurent la mesure de l'empreinte carbone de la société sur les Scope 1, 2 et 3 et de l'intensité carbone de la société (en tonnes de CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires), et le calcul d'une trajectoire de décarbonation illustrative conforme à l'Accord de Paris et valorisée financièrement au travers du shadow price du carbone ; et
- Un dispositif pour accompagner les sociétés de son portefeuille dans l'établissement et l'accomplissement de leur stratégie climatique. Il comprend un volet formation, visant à les sensibiliser aux enjeux climatiques et à développer leurs compétences en matière de décarbonation, et un volet opérationnel, proposant une sélection d'outils digitaux et de partenaires à des tarifs préférentiels, pour rendre leur démarche concrète.

Ainsi, à fin décembre 2022, les sociétés du portefeuille éligibles à l'engagement SBTi affichent les progrès suivants :

- 38 % ont réalisé leur bilan carbone Scope 1, 2 et 3 en données réelles ;
- 40 % ont mis en place des initiatives visant à décarboner leurs activités ; et
- 2 % se sont engagées auprès de la Science Based Targets initiative (SBTi) en vue de fixer des objectifs de réduction scientifiques.

Périmètre non couvert par l'engagement SBTi

Une partie des émissions Scope 3 d'Eurazeo n'est pas incluse dans le périmètre de l'engagement SBTi :

- Celles liées aux achats de produits et services et aux voyages d'affaires d'Eurazeo car d'une matérialité réduite au regard de son Scope 3 représenté par les émissions des sociétés de son portefeuille. Néanmoins, dans sa démarche d'investisseur responsable, Eurazeo s'est fixé un objectif de réduction de 30 % en valeur absolue (eu égard à la croissance du Groupe) de ces émissions d'ici 2030 (par rapport à 2019). À ce titre, Eurazeo travaille à la conception et à la mise en œuvre d'un budget carbone par équipe ainsi qu'à la mise en place d'un programme de suivi du carbone avec ses principaux prestataires de services ; et
- Celles liées aux sociétés du portefeuille qui ne répondent pas aux critères d'éligibilité prévus par SBTi et/ou pour lesquelles les méthodologies SBTi (activités de dette, fonds de fonds et infrastructure) sont toujours en cours de développement. Néanmoins, dans sa démarche d'investisseur responsable, Eurazeo encourage activement les sociétés de ces activités d'investissement à mettre en place des initiatives de réduction de leurs émissions carbone et à se fixer des objectifs de décarbonation sur leurs Scope 1, 2 et 3, en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris. Ainsi, Eurazeo met à la disposition de l'ensemble des sociétés de son portefeuille des ressources permettant la mesure et le suivi de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) et collecte leurs émissions de GES annuellement. Voir section 3.2.2 pour plus d'informations. Ainsi, à fin décembre 2022, ces sociétés du portefeuille affichent les progrès suivants : 34 % ont réalisé leur bilan carbone Scope 1, 2 et 3 en données réelles ; 42 % ont mis en place des initiatives visant à décarboner leurs activités ; 4 % se sont engagées auprès de SBTi en vue de fixer des objectifs de réduction scientifiques ; et 2 % ont des objectifs validés par SBTi.

Actions additionnelles

L'objectif prioritaire d'Eurazeo est de réduire ses émissions de GES. Par ailleurs, Eurazeo mène des actions additionnelles en vue de préserver les puits de carbone. En effet, Eurazeo a indexé des critères ESG dans sa ligne de crédit syndiqué depuis 2019. Cela a permis de financer des projets de reboisement ayant le label Bas Carbone, et ce en France en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF). L'absorption de ces projets est estimée à environ 14 000 tonnes de CO2 entre 2028 et 2029. Les projets sont localisés dans l'Aisne, en Alsace et dans les Vosges.

3. LEVIER #3 : ÉTENDRE NOTRE ENGAGEMENT

Conscient que les enjeux environnementaux vont au-delà des seuls défis liés au réchauffement climatique, Eurazeo s'engage à inscrire ses activités dans le respect de l'ensemble des limites planétaires – celles dans lesquelles nous devons maintenir la Terre pour assurer sa résilience et sa stabilité, afin qu'elle reste un habitat propice à l'espèce humaine. En pratique, cela implique d'analyser la matérialité de ces limites planétaires pour les sociétés financées par Eurazeo, et de formaliser des plans de progrès le cas échéant.

3.1 Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.

En 2022, Eurazeo a concentré ses efforts sur la limite planétaire relative à l'érosion de la biodiversité. La biodiversité est un sujet de préoccupation croissant, intégré aux nouvelles réglementations finance durable.

Ainsi, le Groupe a défini une stratégie en matière de contribution à la protection et à la restauration de la biodiversité. L'objectif est que l'ensemble de ses actifs identifiés comme ayant un fort enjeu biodiversité aient un plan d'action formalisé d'ici 2030 en ligne avec la Convention sur la Diversité Biologique.

Cette stratégie a été établie selon les principes de la méthodologie Science-Based Targets for Nature développée par l'association Science Based Targets Network (SBTN), "équivalent" de SBTi pour fixer des objectifs scientifiques vis-à-vis de la nature.

Ainsi, le périmètre d'engagement biodiversité a été fixé selon les mêmes critères que le périmètre de l'engagement décarbonation, soit les sociétés éligibles des branches d'activité Private Equity et Real Estate d'Eurazeo.

Objectifs du portefeuille



3.2 Progrès

Eurazeo a été nommé co-responsable du groupe de travail France Invest "GT Biodiversité – sous-groupe II" depuis son lancement début 2022, et contribue ainsi à ses travaux afin de déterminer la méthodologie la plus adaptée aux métiers du capital investissement. Dans ce cadre, Eurazeo a proposé à une des sociétés de son portefeuille, sensible aux enjeux biodiversité, de participer à un projet pilote. Ainsi, ce sont 32 matières premières agricoles qui font actuellement l'objet d'une évaluation des impacts biodiversité via la métrique Global Biodiversity Score (GBS).

Par ailleurs, Eurazeo mesure la part de ses investissements ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité au travers de l'indicateur n°7 des Principales Incidences Négatives (PAI) qui s'inscrivent dans le cadre du Règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation). Cet indicateur vise à mesurer la part des investissements dans des entreprises détenues dont les sites et les opérations sont situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises ont un impact négatif sur ces zones. Cette information est collectée dans le cadre de la campagne de reporting ESG annuelle. À fin décembre 2022, 4 % des sociétés du portefeuille déclarent avoir des activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité. Toutefois, ce résultat est à prendre avec prudence, cet indicateur ayant été nouvellement intégré au référentiel de reporting.

B. INCLUSION : FAVORISER UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE (+)

Les inégalités continuent de s'accroître au niveau mondial. Cela se manifeste à travers des mouvements nationaux autour de questions sociales, environnementales ou d'identité. Elles se sont renforcées avec la crise sanitaire du Covid, la guerre en Ukraine, l'inflation et l'impact du changement climatique.

Un gestionnaire d'actifs comme Eurazeo peut avoir un effet démultiplicateur pour faire émerger une société plus juste, égalitaire et solidaire car il peut agir sur son périmètre direct mais aussi sur les sociétés de son portefeuille. Eurazeo est convaincu qu'il peut accélérer la transition vers une société plus inclusive et a défini trois leviers pour y parvenir.

1. LEVIER #1 : INVESTIR DANS DES SOLUTIONS

Eurazeo investit dans des sociétés qui contribuent à l'inclusion sociale par la nature de leurs activités, produits ou services. Eurazeo met l'accent sur le secteur de la santé, qui joue un rôle essentiel dans l'amélioration du bien-être social et du développement économique. Le Groupe finance notamment des sociétés qui conduisent des projets de réindustrialisation, de relocalisation, de développement de la prévention, de R&D et d'innovation, de télémédecine, ou de digitalisation dans le secteur de la santé. Cela s'illustre au travers du portefeuille de sociétés d'Eurazeo, et notamment au sein de Kurma Partners et du fonds Nov Santé Actions Non Cotées.

Acquisition stratégique

KURMA PARTNERS

Eurazeo détient 70,6 % de cette société de gestion spécialisée dans l'innovation médicale et les biotechs.

Fonds dédié

NOV SANTÉ ACTIONS NON COTÉES (Article 9 – SFDR)



labelRelance

Sociétés du portefeuille



Liste non exhaustive, à titre d'illustration.

2,7€ MILLIARDS* CONTRIBUTANT À UNE ÉCONOMIE PLUS INCLUSIVE
Source : Eurazeo au 31 décembre 2022.

* 2,7 milliards correspond aux sociétés identifiées comme ayant une activité, des produits ou des services contribuant à une économie plus inclusive à travers l'ensemble des branches d'investissement d'Eurazeo (Private Equity, Private Debt et Real Assets), calculés sur la base de leurs valorisations au 31 décembre 2022 et les montants levés non appelés.

2. LEVIER #2 : ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS

Eurazeo encourage la mise en place de pratiques plus inclusives et équitables au sein du Groupe et des sociétés de son portefeuille. Les efforts du Groupe portent sur trois priorités (sans que cette liste soit limitative) : la diversité sous toutes ses formes, l'accès à la couverture sociale et un meilleur partage de la valeur créée.

Promouvoir la diversité sous toutes ses formes

Au niveau du Groupe

La promotion de la diversité au sein d'Eurazeo se traduit entre autres par :

- La fixation d'objectifs quantitatifs par la Direction Générale à 2030 :
- Écart de moins de 20 % entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des effectifs,
- Index de l'égalité femmes-hommes (Pénicaud-Schiappa) supérieur ou égal à 85/100,
- Écart de rémunération non ajusté femmes-hommes (*unadjusted gender pay gap*) de 13 %,
- Taux de 40 % du genre le moins représenté dans les équipes dirigeantes,
- Représentation supérieure ou égale à 40 % du genre le moins représenté dans le Conseil de Surveillance ;
- Le déploiement d'actions Ressources Humaines (RH) spécifiques dans le cadre de tous les processus RH, notamment concernant le recrutement (pour qu'il soit non discriminatoire et que le vivier de candidats soit diversifié), la politique de congés coparental et maternité, ou encore l'organisation de formations et de mentorats spécifiques pour les collaborateurs et la publication d'une charte et politique Diversité, Équité et Inclusion (DEI) ; et

- La mise en lumière et le partage de bonnes pratiques au sein de l'industrie au travers de témoignages de collaborateurs (portraits, interviews) dans les médias ou encore d'engagements actifs auprès d'associations professionnelles dont Eurazeo est membre.

À titre d'exemple, ci-dessous deux indicateurs relatifs au groupe Eurazeo pour 2022 :

Diversité de genre



(1) Selon le sondage 2021 de BVCA/Level 20 sur la diversité et l'inclusion. Source : Eurazeo, données au 31 décembre 2022.

À noter : l'Index de l'égalité professionnelle est une obligation réglementaire française. L'indicateur international de référence en matière d'écart de rémunération femmes-hommes est l'*unadjusted gender pay gap*. À fin 2022, il était de 26 % pour le groupe Eurazeo, meilleur que la moyenne française des services financiers de 31 %.

Par ailleurs, après avoir fortement œuvré pour la promotion de la diversité de genre, Eurazeo ambitionne d'élargir le champ de ses actions à la diversité sous toutes ses formes, notamment vis-à-vis de la communauté LGBTQIA+.

Eurazeo œuvre également pour favoriser la diversité sociale au sein de l'industrie, entre autres au travers de son implication dans l'initiative #TechYourPlace et l'engagement avec l'association Mozaik RH depuis 2022.

Au niveau du portefeuille des fonds gérés par les sociétés de gestion filiales d'Eurazeo (ci-après le « Portefeuille »)

Eurazeo mobilise les sociétés de son portefeuille pour qu'elles développent et renforcent leurs pratiques en matière de diversité, notamment pour s'assurer d'une parité de minimum 40 % dans les différentes instances de Direction. À fin 2022, 20 % des sociétés du portefeuille avaient au moins 40 % du genre le moins représenté au sein de leur première instance de direction.

De plus, pour ses activités aux États-Unis et afin de répondre aux demandes croissantes des Limited Partners américains, le Groupe a renforcé son reporting DEI. Ce dernier intègre dorénavant, et selon les recommandations de l'Institutional Limited Partners Association (ILPA), des indicateurs relatifs à la diversité au-delà du genre.

Généraliser l'accès à la couverture sociale et favoriser un meilleur partage de la valeur

Au niveau du Groupe

La protection, le bien-être et l'équité sociale sont au cœur des préoccupations d'Eurazeo. Ainsi, le Groupe s'est engagé à généraliser l'assurance maladie, vie et invalidité pour ses collaborateurs et à adopter des dispositifs pour qu'ils bénéficient de la valeur créée. Eurazeo encourage les sociétés de son portefeuille à en faire de même.

Aussi fondamentale soit-elle, la couverture santé – obligatoire ou non – telle qu'établie par les différents États, n'est pas encore systématique et ne répond pas aux mêmes standards de qualité selon les zones géographiques. Eurazeo s'engage donc à ce que tous ses collaborateurs dans le monde bénéficient non seulement d'une assurance maladie mais aussi d'une assurance vie et invalidité.

De la même façon, le degré de partage de la valeur par les entreprises avec leurs salariés (dispositifs volontaires ou instaurés par les États) varie considérablement d'un pays et d'un secteur à l'autre. Eurazeo s'engage donc à faire bénéficier l'ensemble de ses collaborateurs de la valeur créée par le Groupe. Cela se traduit notamment par un accord d'intéressement ou de participation (en fonction des entités) et par la distribution d'actions gratuites chaque année, afin d'associer plus étroitement ses salariés au développement et à la performance d'Eurazeo. Par ailleurs, en 2021, Eurazeo a réalisé une augmentation de capital réservée aux collaborateurs, à laquelle 91 % des collaborateurs éligibles ont opté.

A titre d'exemple, ci-dessous deux indicateurs relatifs au groupe Eurazeo pour 2022 :

Couverture sociale

100%

DES COLLABORATEURS
D'EURAZEO SONT COUVERTS PAR
UNE ASSURANCE MALADIE ET UNE
ASSURANCE VIE/INVALIDITÉ

Partage de la valeur

100%

DES COLLABORATEURS
D'EURAZEO SONT ÉLIGIBLES À AU
MOINS UN DISPOSITIF DE PARTAGE
DE LA VALEUR

Source : Eurazeo, données au 31 décembre 2022.

Au niveau du portefeuille des fonds gérés par les sociétés de gestion filiales d'Eurazeo (ci-après le « Portefeuille »)

Le Groupe encourage également activement les sociétés de son portefeuille à s'assurer que leurs employés disposent d'une couverture sociale appropriée (et à prendre les mesures nécessaires si ce n'est pas le cas). À fin 2022, 95 % des employés des sociétés du portefeuille bénéficiaient d'une assurance santé.

De plus, début 2022, Eurazeo a modifié sa politique en matière de prestations de santé afin de garantir un accès égal aux services de santé pour tous les employés basés aux États-Unis, quel que soit leur lieu de résidence. Par exemple, si les soins ne sont pas disponibles dans un rayon de 100 miles, les polices d'assurance couvriront notamment les frais de déplacement et de traitement.

Par ailleurs, Eurazeo incite les sociétés de son portefeuille à s'assurer qu'au moins 75 % de leurs employés bénéficient d'un dispositif d'intéressement, quel que soit le mécanisme mis en place. À fin 2022, 46 % des employés des sociétés du portefeuille bénéficiaient d'un dispositif de partage de la création de valeur.

3. LEVIER #3 : ÉTENDRE NOTRE ENGAGEMENT

Ancrée dans son engagement en faveur d'une société plus inclusive, la démarche philanthropique d'Eurazeo s'inscrit pleinement dans sa volonté de réduire les fractures sociales et de soutenir l'égalité des chances. Cette démarche, entamée en 2004, est axée sur la protection et l'éducation de la jeunesse. Elle comprend la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, la défense des droits humains et l'avancement de la recherche médicale. Le Groupe renforce chaque année son engagement afin d'accroître son impact sociétal. Face aux situations d'urgence, Eurazeo mobilise des fonds pour soutenir des organismes opérant sur le terrain et intervenant auprès de publics fragiles.

En 2022, Eurazeo a apporté un soutien actif à des projets de 19 associations françaises et internationales à but non lucratif (contre 17 associations en 2021), auxquelles 860 000 euros ont été consacrés (contre 802 000 euros en 2021). Au-delà du soutien financier, les équipes se sont impliquées tout au long de l'année dans l'organisation d'initiatives pour les associations qu'elles représentent.

De plus, au regard des conséquences économiques et humaines de la guerre en Ukraine, Eurazeo a mobilisé un million d'euros pour venir en aide à la population ukrainienne, y compris aux employés ukrainiens des sociétés de son portefeuille. Les dons ont permis : de collecter et distribuer des biens de première nécessité ; de coordonner le transport et l'hébergement de réfugiés ; d'assister des étudiants par le biais de bourses ; et d'intervenir sur le terrain, en zones de conflit, pour apporter hébergement d'urgence et soutien psychologique.

Activité philanthropique 2022

19

ASSOCIATIONS
(VERSUS 17 EN 2021)

860 000€⁽¹⁾

ALLOUÉS
(VERSUS 802 000€ EN 2021)

Axée sur la protection et
l'éducation de la jeunesse

Aide d'urgence à l'Ukraine

Dons à des associations
et sociétés du portefeuille

1 000 000€

MOBILISÉ POUR SOUTENIR LA
POPULATION UKRAINIENNE



(1) Hors aide d'urgence. Source : Eurazeo, données au 31 décembre 2022.

C. L'ESG A TOUS LES NIVEAUX DE L'ORGANISATION

Les sujets ESG devenant de plus en plus stratégiques et étant davantage réglementés, il est essentiel pour Eurazeo d'assurer un alignement des intérêts à tous les niveaux de l'organisation.

1. La gouvernance ESG

Eurazeo dispose d'une gouvernance ESG claire, renforcée au fil des années :

L'ESG aux plus hauts niveaux de la gouvernance

Un **Comité RSE** a été créé au sein du Conseil de Surveillance en 2014 pour accompagner la réflexion de ce dernier sur la stratégie ESG du Groupe, d'anticiper les risques et les opportunités et de formuler des recommandations. Il est actuellement composé de Mme Mathilde Lemoine, M. Roland du Luart, Mme Stéphane Pallez et présidé par M. Emmanuel Russel représentant la société JCDecaux Holding SAS. Leurs travaux couvrent les thématiques environnementales, sociales, éthiques, de droits humains et de gouvernance, au niveau d'Eurazeo et des sociétés de son portefeuille. L'ESG est également représenté au **Directoire** par Sophie Flak, Managing Partner ESG et Digital. Ses principales missions en matière d'ESG consistent à définir et déployer la stratégie ESG d'Eurazeo, développer de nouveaux produits d'investissement durables, mener une politique de dialogue et d'engagement avec les parties prenantes et superviser l'équipe ESG.

Une équipe ESG dédiée

Eurazeo a une équipe dédiée à l'ESG depuis 2008, composée de **six membres à temps plein**. Son rôle principal est d'assurer la bonne mise en œuvre de la stratégie ESG au sein du Groupe et de ses investissements. Cela inclut principalement l'accompagnement des différentes équipes sur les enjeux ESG afférents à leur activité. A titre d'illustration, le soutien aux équipes d'investissement concerne notamment l'application de la Politique d'Exclusion, la réalisation des due diligences ESG, et la définition des objectifs et des plans d'actions des sociétés de portefeuille. Les membres de l'équipe ESG sont également chargés de piloter la campagne de reporting ESG annuelle, de produire la documentation ESG, ou encore de créer et maintenir aux meilleurs standards les politiques et processus ESG du Groupe – en lien avec les différentes parties prenantes.

Un réseau interne de correspondants ESG

Depuis 2021, l'équipe ESG est relayée par des **correspondants ESG dans chaque branche d'investissement**, créant une expertise fonctionnant en réseau dans l'ensemble du groupe. Points de contact privilégiés de l'équipe ESG, ils coordonnent les activités ESG (communication avec les investisseurs et les sociétés de portefeuille, etc.) au sein de leur équipe afin de faciliter le déploiement des plans de progrès ESG et de renforcer les synergies.

2. L'ESG DANS LA RÉMUNÉRATION

Eurazeo renforce l'alignement des intérêts entre ses parties prenantes en adossant des objectifs ESG à hauteur de 15 % de la rémunération annuelle variable de sa Direction Générale. Après avoir intégré des critères ESG dans la rémunération variable des membres du Directoire en 2014 et des *Managing Partners* en 2019, Eurazeo a étendu la pratique aux membres des équipes d'investissement des fonds classés Article 9 (SFDR). La prise en compte de critères ESG dans la rémunération variable des *Managing Directors* sera mise en place en 2023. La nature de ces objectifs et leur appréciation varient selon la fonction et l'instance à laquelle ils appartiennent. L'atteinte des objectifs ESG est évaluée pour chaque membre et revue annuellement en Comité RSG.

Directoire

L'appréciation ESG est attribuée en fonction :

- De la progression de l'engagement des sociétés financées pour délivrer l'objectif de décarbonation SBTi et
- De la progression annuelle de l'écart de rémunération non ajusté femmes-hommes.

Partners Committee

Chaque *Managing Partner* a des objectifs quantitatifs, personnalisés selon leur fonction et/ou branche d'activité. Ces objectifs sont liés à l'intégration de critères ESG dans le cycle d'investissement, au bon déploiement de la stratégie ESG de chaque fonds ou encore à l'amélioration de la mixité dans les équipes.

À titre d'illustration, les critères spécifiques peuvent inclure la conformité de chaque investissement à la Politique d'Exclusion d'Eurazeo, la réalisation systématique de due diligences ESG avant investissement, la mise en place de financements de dette privée indexés à des critères de durabilité, l'intégration de clauses ESG dans la documentation juridique des transactions, l'atteinte des objectifs durables dans le cas des fonds classés Article 9 (SFDR), le déploiement de la trajectoire SBTi ou encore la parité dans les recrutements des équipes d'investissement.

Équipes d'investissement des fonds classés Article 9 (SFDR)

L'ESG fait également partie des mécanismes de rémunération variable des équipes d'investissement des trois fonds Eurazeo classés Article 9 (SFDR) : Eurazeo Sustainable Maritime Infrastructure, Eurazeo Transition Infrastructure Fund et Nov Santé Actions Non Cotées. Ainsi, elle ne dépendra pas seulement de la performance financière du fonds mais aussi de sa performance extra-financière en lien avec son ou ses objectifs d'investissement durable.

3. FORMATIONS ESG

L'ESG est au cœur de l'activité d'Eurazeo et constitue un facteur clé de différenciation. Il est donc essentiel que les collaborateurs, y compris les dirigeants et les membres du Conseil de Surveillance, se sentent à l'aise avec les concepts ESG clés et soient en mesure de porter le discours ESG d'Eurazeo. Eurazeo a mis en place des sessions de formation ESG pour ses collaborateurs :

- Une session d'introduction est planifiée pour chaque nouvel arrivant dans le cadre de son onboarding afin de présenter la stratégie, les actions et les pratiques ESG du Groupe ;
- Des sessions annuelles sont prévues pour répondre aux besoins et aux défis ESG spécifiques des équipes. A titre d'illustration, celles pour les équipes d'investissement portent sur l'intégration ESG à chaque étape du cycle d'investissement ; et
- Des conférences thématiques avec des intervenants externes spécialisés sont régulièrement proposées à l'ensemble des collaborateurs pour les sensibiliser aux sujets ESG. Eurazeo a accéléré la fréquence de ces conférences en 2022.

En 2022, le Groupe a renforcé son cycle de formation ESG :

- Des ateliers de sensibilisation Fresque du Climat et 2Tonnes ont été proposés à l'ensemble des collaborateurs, y compris aux membres du Directoire et aux *Managing Partners*, leur permettant de s'approprier le sujet du changement climatique et de la neutralité nette carbone. Eurazeo souhaite systématiser l'organisation de ces ateliers à destination des nouveaux collaborateurs ; et
- Une formation sur-mesure dédiée aux éléments de langage ESG a été créée pour permettre aux collaborateurs d'appréhender les concepts ESG clés et de mieux véhiculer les engagements d'Eurazeo. Adressée dans un premier temps aux membres du Directoire, aux *Managing Partners* et aux coordinateurs ESG, la formation est en cours de déploiement à d'autres équipes.

En complément des réunions régulières du Comité RSE, Sophie Flak intervient annuellement en Conseil de Surveillance pour présenter l'exécution de la stratégie O+, dont le déploiement de la trajectoire de décarbonation du Groupe et des sociétés du portefeuille, une revue de la performance extra-financière et le développement des stratégies d'impact d'Eurazeo.

D. INTEGRATION DE L'ESG A CHAQUE ETAPE DE LA RELATION CLIENT

La manière dont Eurazeo et ses employés interagissent avec leurs investisseurs est un facteur clé du succès du Groupe. Eurazeo s'adresse à différents types d'investisseurs à travers le monde et vise à construire des relations de long terme avec eux.

La Politique de Marketing et de Ventes Responsables définit les valeurs, les principes et les lignes directrices qui guident les activités de marketing et de vente chez Eurazeo. Eurazeo attend de tous ses employés qu'ils mènent des activités de marketing et de vente en conformité avec les normes éthiques, commerciales et légales applicables.

1. Période de levée de fonds

Les équipes marketing et vente d'Eurazeo gèrent la relation avec les investisseurs potentiels en période de levée de fonds. En amont de l'investissement, les due diligences intègrent presque systématiquement des questions ESG. Dans certains cas, des due diligences ESG dédiées peuvent être organisées. Eurazeo utilise les questionnaires de diligence raisonnable fournis par ILPA, standard de référence du marché, qui contiennent une section exhaustive sur les questions ESG.

De manière systématique, des informations ESG sont ajoutées dans les *datarooms*. Elles fournissent des informations sur Eurazeo SE d'une part et les sociétés de gestion et les fonds concernés d'autre part.

En parallèle, Eurazeo applique également un processus de sélection aux opportunités de levées de fonds. A titre d'exemple Eurazeo n'accepte pas les souscriptions des organisations ayant leur siège dans les pays figurant sur la liste des juridictions à haut risque du GAFI-FATF.

2. Période d'investissement

L'équipe Service Clients d'Eurazeo assure la relation avec les investisseurs pendant la période d'investissement. A ce titre, elle répond aux interrogations des investisseurs, les accompagne dans les processus de souscription et de rachat de parts et les tient informés des performances des fonds.

Dans le cadre des évolutions réglementaires en matière d'ESG, notamment avec l'entrée en vigueur de la SFDR, le rôle de l'équipe Service Clients d'Eurazeo évolue pour intégrer ces nouveaux enjeux. En étroite collaboration avec l'équipe ESG, elle veille à ce que les demandes ESG provenant des différents investisseurs soient correctement prises en charge. Pour ce faire, ils coordonnent leurs efforts avec les autres équipes d'Eurazeo afin de fournir des réponses appropriées dans les délais impartis.

3. Dialogue avec les investisseurs

Eurazeo communique régulièrement avec ses investisseurs au sujet de l'ESG, lors de l'*Annual General Meeting*, au travers de la publication de son Document d'Enregistrement Universel, Rapport de progrès O+, ou de rapports de fonds dédiés. Des échanges ad-hoc sont également organisés. Une session dédiée à l'ESG est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale d'Eurazeo.

A. CADRES ET INITIATIVES MONDIALEMENT RECONNUS



Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) est une initiative internationale qui promeut les pratiques d'investissement responsable auprès des investisseurs à travers six principes directeurs. Eurazeo a adhéré aux PRI en 2009 et s'est donc engagée à intégrer les facteurs ESG dans ses décisions d'investissement. Eurazeo rend compte annuellement aux PRI et publie son rapport d'évaluation sur son site internet.



Les Objectifs de Développement Durable (ODD) constituent un cadre développé par les Nations Unies pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Les due diligences ESG d'Eurazeo s'appuient en partie sur ce cadre pour identifier les contributions positives et les impacts négatifs des activités de chaque société cible. Eurazeo identifie également la manière dont ses fonds thématiques ESG contribuent aux ODD.



Le Pacte mondial des Nations unies est la plus grande initiative mondiale en matière de développement durable des entreprises. Il vise à mobiliser et à soutenir les entreprises pour qu'elles alignent leurs stratégies et leurs opérations sur les dix principes relatifs aux droits humains, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption, et qu'elles prennent des mesures pour faire progresser des objectifs sociétaux plus larges tels que les ODD. Eurazeo a adhéré à l'UNGC en 2014.



Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de humains constituent un ensemble de lignes directrices élaborées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits humains pour aider les Etats et les entreprises à prévenir, traiter et réparer les violations des droits de humains commises dans le cadre d'activités commerciales. Ces principes directeurs sont intégrés dans les politiques d'investissement responsable et de droits humains d'Eurazeo.



Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales constituent la norme internationale la plus complète en matière de conduite responsable des entreprises. Ils reflètent les attentes concernant la conduite que les gouvernements et les entreprises doivent adopter pour agir de manière responsable. Ces principes directeurs sont intégrés dans les politiques d'investissement responsable et de droits humains d'Eurazeo.

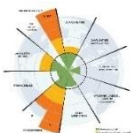


Le groupe de travail sur les informations financières liées au climat invite le secteur financier à accroître sa sensibilisation et sa transparence en ce qui concerne les questions climatiques. Ce cadre propose aux entreprises un ensemble de recommandations en matière d'information afin d'évaluer et de tarifier de manière appropriée un ensemble spécifique de risques liés au changement climatique. Eurazeo s'est engagé à suivre les

recommandations de la TCFD, en publiant chaque année son empreinte carbone et en rendant compte annuellement de ses progrès, et a réitéré son engagement en 2021 en rejoignant l'OPSWF.



L'initiative Science Based Targets est un partenariat entre le CDP, le Pacte Mondial des Nations Unies, le World Resources Institute et le WWF. Elle aide les entreprises à fixer des objectifs de réduction des GES conformes aux faits scientifiques et les oblige à rendre compte chaque année de leurs progrès. Les objectifs sont fixés pour répondre aux termes de l'Accord de Paris. Eurazeo a été la première société de capital-investissement en Europe à signer l'engagement en 2020 et a été présentée dans le guide Science-Based Targets : "Financial sector Science-Based Targets guidance". Les objectifs d'Eurazeo ont été approuvés début 2022 par le SBTi. Fixés pour 2025 et 2030, ils concernent à la fois le Groupe et les sociétés éligibles de son portefeuille.



Le concept de limites planétaires a été élaboré par un groupe de 28 scientifiques de renommée internationale. Il s'agit de seuils que l'humanité ne devrait pas dépasser afin d'assurer la résilience et la stabilité du système terrestre, et ainsi continuer à prospérer pour les générations à venir. Eurazeo s'est engagé à analyser la matérialité des limites planétaires pour les sociétés de son portefeuille et à formaliser des plans de progrès.



La Convention sur la diversité biologique est un instrument juridique international pour " la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques ". Eurazeo a conçu sa stratégie de biodiversité en cohérence avec les objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique.



Le Science Based Targets Network est une collaboration d'organisations et d'organismes internationaux à but non lucratif qui aident les entreprises à fixer des objectifs scientifiques pour l'ensemble des écosystèmes terrestres. C'est l'équivalent du SBTi pour la nature. Eurazeo a conçu sa stratégie biodiversité autour des principes de la méthodologie Science-Based Targets for Nature développée par le SBTN.



Eurazeo est signataire de la Diversity in Action de l'ILPA, initiative qui promeut la diversité, l'équité et l'inclusion dans le secteur du Private Equity au travers d'un éventail d'actions couvrant notamment la gestion des talents, la gestion des investissements et l'engagement de l'industrie.



L'initiative Carbone 2020 (ic20), renommée initiative Climat International (ICI), a été lancée en 2015 sous l'impulsion d'Olivier Millet, membre du Directoire d'Eurazeo et Managing Partner Small-mid buyout. C'est la première initiative internationale du capital-investissement qui œuvre à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris en encourageant les acteurs de l'industrie à gérer et réduire les émissions de GES des sociétés de leurs portefeuilles. Cette initiative est soutenue par les PRI.



En 2023, Erwann Le Ligné, membre du Directoire d'EMC, a été nommé Président du Comité ESG d'Invest Europe, association européenne du capital investissement, après en avoir été le Vice-président pendant quatre ans. Ce comité vise à promouvoir et encourager les pratiques d'investissement responsable auprès des membres d'Invest Europe et plus largement à travers l'industrie du Private Equity.

II. PRISE EN COMPTE DES IMPACTS ET DEPENDANCES ESG DANS LE CYCLE D'INVESTISSEMENT

L'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) tout au long du processus d'investissement est au cœur du modèle d'affaires d'Eurazeo. Elle participe à la transformation et à la croissance pérenne des sociétés financées, et influence les décisions d'investissement, de réinvestissement ou de cession. La non prise en compte des critères ESG à chaque étape de prise de décision constitue un risque fiduciaire, réglementaire et réputationnel.

Pour répondre à cet enjeu, Eurazeo a défini une politique d'investissement responsable qui s'applique à l'ensemble de ses activités de Private Equity, de Private Debt et de Real Assets. Son respect et son déploiement sont suivis à travers un reporting d'indicateurs précis, et intégrés dans les critères de rémunération des dirigeants.

A noter que selon la branche d'activité, le type d'investissement et le montant investi, les critères peuvent s'appliquer différemment et/ou ne pas être pertinents. Néanmoins, sont mis en œuvre de manière systématique :

- La conformité de la cible d'investissement avec la Politique d'Exclusion d'Eurazeo ;
- La réalisation d'une due diligence ESG pour et avant chaque investissement ;
- La mesure de l'intégration ESG dans les modèles d'affaires des sociétés financées.

Depuis 2021, ces indicateurs font l'objet de contrôles de cohérence par un organisme tiers indépendant, PwC, dont le rapport d'assurance modéré est disponible dans le Document d'Enregistrement Universel d'Eurazeo en section 3.5.

Par ailleurs, afin de garantir le bon respect des politiques ESG, une part significative de la rémunération variable des dirigeants d'Eurazeo est adossée à ces indicateurs.

Eurazeo Transition Infrastructure Fund suit rigoureusement la Politique d'Investissement Responsable d'Eurazeo et met en œuvre des exigences renforcées en raison de son objectif d'investissement durable. Ces conditions sont détaillées dans la documentation constitutive des fonds, dans les publications réglementaires et dans les rapports de progrès spécifiques.

A. PREINVESTISSEMENT

1. Conformité avec la Politique d'Exclusion

La démarche adoptée par Eurazeo se veut ambitieuse et équilibrée pour accélérer la transition vers une économie bas carbone et plus inclusive.

La Politique d'Exclusion d'Eurazeo formalise des restrictions d'investissement vis-à-vis de sociétés qui opèrent dans des secteurs ou qui ont des activités ayant des impacts négatifs potentiels sur l'environnement, la santé humaine ou la société. On y distingue deux catégories : des exclusions strictes et des restrictions d'investissement avec seuil.

- **La première catégorie regroupe certains secteurs dont les impacts négatifs directs ou indirects sont incompatibles avec la démarche d'investisseur responsable d'Eurazeo** ou ne peuvent être surmontées par une transformation des activités. Eurazeo n'investira pas dans ces secteurs. Sont notamment prohibés les investissements dans les sociétés ayant pour activité principale la production ou la commercialisation de charbon, de pétrole, de gaz, d'huile de palme ou opérant dans le secteur de la pornographie ;
- **La seconde catégorie comprend des secteurs pour lesquels un seuil de matérialité est prévu.** Cette approche permet d'éviter l'exclusion de sociétés dont le chiffre d'affaires sur les secteurs concernés est inférieur à 20%. Le cas échéant, Eurazeo est prêt à l'accompagner dans la transformation de ses activités à condition que les objectifs de transformation soient formalisés pour assurer la conformité dans les meilleurs délais.

La liste des secteurs inclus dans la Politique d'Exclusion est revue de manière périodique pour tenir compte des évolutions socio-environnementales. La Politique d'Exclusion d'Eurazeo est disponible sur le site internet du Groupe.

Par ailleurs, et quel que soit le secteur économique concerné, certaines pratiques entraînent également une exclusion tels que la corruption, le blanchiment d'argent, les atteintes aux droits humains, les activités en zone de conflit et les atteintes aux principes de l'Organisation internationale du travail (OIT), à savoir :

- L'atteinte à la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ;
- Toute forme de travail forcé ou obligatoire ;
- Le travail des enfants ;
- Toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Prise en compte dans la décision d'investissement

Chaque équipe d'investissement s'assure de la conformité de la cible d'investissement avec la Politique d'Exclusion d'Eurazeo. Un outil numérique a été développé en interne pour faciliter la bonne application de cette politique. La conformité de la cible d'investissement avec la Politique d'Exclusion est revue lors du Comité d'Investissement et est un prérequis incontournable à tout financement.

2. Réalisation d'une due diligence ESG

Critères étudiés

Lors des phases de *due diligence*, Eurazeo a pour objectif d'identifier et d'analyser les principaux impacts et dépendances ESG de la cible d'investissement. L'approche couvre les dimensions suivantes : social, environnement, sociétal, chaîne d'approvisionnement, d'éthique et gouvernance.

Dès la phase de due diligence, Eurazeo réalise une analyse approfondie de l'exposition de ses investissements aux risques climatiques (risques physiques et de transition). Ce travail est soutenu par les recommandations de la TCFD (Task Force on Climate-Related Disclosure), qui appelle le secteur financier à accorder une plus grande considération et transparence aux questions climatiques. Eurazeo s'engage également à prendre en compte la variable carbone dans ses *business plans*. Les due diligences comprennent également une analyse de l'exposition aux risques climatiques et des objectifs de durabilité conformément à la taxonomie européenne.

Pour conduire ces analyses, Eurazeo applique le principe de double matérialité qui vise à étudier l'impact des risques ESG sur l'entreprise, ainsi que ceux que l'entreprise fait peser sur la société. L'analyse est aussi guidée par le cadre des ODD visant à identifier les contributions positives et les impacts négatifs (ou obstruction) des activités de l'investissement considéré. Eurazeo conduit cette évaluation au niveau des opérations des entreprises d'une part et au niveau de ses produits et services d'autre part.

Depuis 2021 et quand pertinent, Eurazeo évalue l'éligibilité et l'alignement des cibles d'investissement à l'aune de la Taxonomie Européenne en analysant le respect des critères techniques et critères de non-nuisance (DNSH).

Le schéma ci-dessous présente une liste non-exhaustive des critères étudiés pendant une *due diligence* ESG. Elle découle notamment des recommandations et/ou exigences liées aux initiatives, standards et réglementations suivantes :

- La Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) ;
- Les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- Les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies ;
- Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies ;
- La *Materiality Map* du *Sustainability Accounting Standards Boards* (SASB) ;
- Les indicateurs d'incidences négatives inclus dans le projet des normes techniques de réglementation associées au règlement (UE) 2019/2088 (règlement « Disclosure ») ;
- Les objectifs de l'Accord de Paris ;
- La *Task Force on Climate-related financial Disclosure* (TCFD) ;
- La Taxonomie Européenne (critères techniques et de non-nuisance et garanties sociales minimales) ;
- Les principales incidences négatives (PAIs) ;
- La loi sur le Devoir de Vigilance.

ODD AFFÉRENTS		THÈMES			
ENVIRONNEMENT	6, 7, 13, 14, 15	Politique générale Démarche, sensibilisation/formation, prévention des risques, provisions et garanties Dérèglement climatique Sources des émissions, trajectoire de décarbonation, risques physiques et de transition, résilience, contribution	Eau Eau douce, océan, évaluation d'impact, capacité à réduire l'impact, protection Biodiversité Évaluation d'impact, capacité à réduire l'impact, protection	Autres limites planétaires Évaluation d'impact, capacité à réduire l'impact, protection Éligibilité et alignement à la Taxonomie Principales incidences négatives liées aux enjeux environnementaux (10 indicateurs) ⁽¹⁾	
	SOCIAL	1, 3, 4, 5, 8, 10	Emploi Effectifs, évolutions, turnover et rémunérations Organisation du travail Temps de travail et absentéisme Formation Politiques, heures dispensées	Relations sociales Organisation du dialogue social et accords collectifs Santé et sécurité Conditions de travail, couverture sociale, accidents du travail Égalité de traitement Égalité de genre, lutte contre les discriminations	
SOCIÉTAL		1, 2, 3, 4, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 17	Impact territorial, économique et social Emploi, développement local Relation avec les parties prenantes Attentes, dialogue, partenariat Mécénat d'entreprise Dons à des associations	Fournisseurs et sous-traitants Politique d'achat et sous-traitance Impacts sociaux et environnementaux liés à la chaîne d'approvisionnement	
	ÉTHIQUE ET GOUVERNANCE	3, 5, 8, 10, 16	Loyauté des pratiques Éthique, corruption, fiscalité Santé et sécurité des consommateurs et des utilisateurs Qualité, communication, transparence Droits Humains Actions engagées	Gouvernance d'entreprise, égalité de genre et indépendance au Conseil de Surveillance Gestion des risques et outils de contrôle interne Gestion de crise et réputation	

Due diligence réalisée avec une double approche de matérialité. Les critères susmentionnés ne sont appliqués que lorsqu'ils sont pertinents. (1) Émissions de GES, empreinte carbone, intensité des émissions de GES des entreprises financées, exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles, part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions d'eau, ratio de déchets dangereux et absence d'initiatives pour réduire les émissions carbone. (2) Violation des principes du Pacte Mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales, absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales et exposition à des armes controversées (mines anti-personnelles, armes à sous-munitions, chimiques et biologiques).

La due diligence ESG peut s'appuyer sur :

- Des recherches documentaires à partir d'études, référentiels sectoriels et thématiques, articles de presse sur le secteur d'activité ainsi que sur les concurrents ;
- Une analyse des documents mis à disposition via la *data room* et
- L'analyse d'un questionnaire ESG rempli par le management de la cible d'investissement.

Selon les cas, des recherches plus approfondies peuvent être réalisées via des entretiens avec le management, des experts ou au travers de *due diligences* réalisées par des cabinets externes et des audits de sites.

Prise en compte dans la décision d'investissement

Les conclusions de la *due diligence* ESG sont incluses dans la note d'investissement du Comité d'Investissement afin d'éclairer sa prise de décision. La réalisation d'une *due diligence* ESG pour chaque investissement est un prérequis pour tout financement.

Clauses ESG dans la documentation juridique

Dès l'envoi des documents précontractuels aux investissements cibles, Eurazeo informe la société de ses engagements et de ses attentes en matière d'ESG. Ces engagements et attentes sont ensuite reflétés dans les documentations juridiques finales (pacte d'actionnaires, *side letters*, ...)

Les clauses sont définies selon la nature des investissements et concernent notamment les critères d'exclusions, la réalisation d'un reporting ESG annuel pour mesurer le déploiement, l'avancement et les résultats des programmes ESG ou encore la mesure du déploiement d'une stratégie de décarbonation (bilan carbone, objectifs de décarbonation, ...). En 2022, 85 % des documentations juridiques des investissements ont intégré des clauses ESG.

B. PERIODE DE DETENTION : ENGAGEMENT

Eurazeo accompagne les sociétés financées pendant toute la durée de l'investissement. Selon les stratégies, cet accompagnement peut prendre des formes différentes. Néanmoins, un socle commun, détaillé ci-dessous, est mis en œuvre avec l'ensemble des investissements. Pour assurer son déploiement, l'équipe ESG travaille en étroite collaboration avec les équipes d'investissement.

Plan de progrès : les « Incontournables O* »

Eurazeo a développé un plan de progrès ESG qui permet aux entreprises financées d'intégrer l'ESG dans leur modèle d'affaires et de progresser au fil des années, quelle que soit leur taille ou leur maturité en la matière.

Ce plan intègre 20 « incontournables O* » qui permettent de construire une feuille de route ESG équilibrée, complète et performante. La progression des entreprises est mesurée selon quatre niveaux – bronze, argent, or et platine – selon le nombre de critères mis en œuvre.

Ce dispositif permet également de définir le niveau cible requis pour les entreprises dont Eurazeo est actionnaire majoritaire, soit le niveau or, en conformité avec les ambitions du Groupe et les exigences réglementaires.

Ces critères sont amenés à évoluer au fil du temps pour tenir compte des évolutions en matière d'ESG.

Le déploiement de ces critères par les sociétés de portefeuille est présenté annuellement dans le rapport de progrès O* d'Eurazeo, et mis à disposition des différentes parties prenantes du Groupe.

Incontournables O*




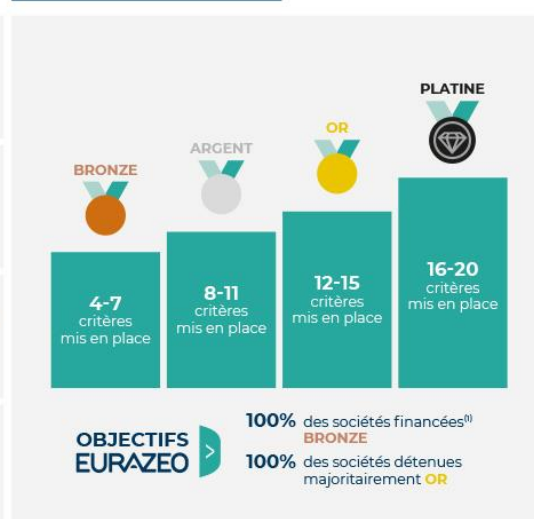
 Critères globaux	<ul style="list-style-type: none">- Formalisation d'une politique ou d'une charte RSE- Nomination d'un coordinateur RSE- Définition d'objectifs RSE- Réalisation d'un reporting RSE- Évaluation des ODD
 Critères environnementaux	<ul style="list-style-type: none">- Mesure de l'empreinte carbone- Mise en place d'initiatives de réduction des émissions de carbone- Définition d'une trajectoire de neutralité carbone- Formalisation d'une politique biodiversité- Formalisation d'une politique de gestion de l'eau
 Critères sociaux	<ul style="list-style-type: none">- Existence d'une assurance santé, vie et invalidité pour tous les employés- Mise en place d'un mécanisme de partage de la valeur pour min. 75 % des employés- 40 % du genre le moins représenté au Conseil- 40 % du genre le moins représenté à la première instance décisionnaire- Mise en place d'une démarche d'achats responsables (plan de vigilance)
 Critères de gouvernance	<ul style="list-style-type: none">- Discussion des enjeux RSE en Conseil- 30 % de membres indépendants au Conseil- Création de Comités d'Audit et de Rémunération- Mise en place d'un programme d'éthique et de lutte contre la corruption- Intégration de critères RSE dans la rémunération variable du PDG

Tableau de bord



Reporting ESG annuel

Eurazeo mesure l'intégration ESG dans les modèles d'affaires des sociétés financées à travers un reporting ESG annuel, incluant depuis 2021 les principales incidences négatives (PAIs).

Depuis 2008, Eurazeo a mis en place une campagne de reporting ESG destinée à collecter et transmettre des informations sur les principales actions ESG mises en œuvre par les sociétés du portefeuille. Au départ déployé à ses investissements directs majoritaires, cet exercice a progressivement été déployé à l'ensemble des investissements, toutes stratégies confondues. En 2022, le reporting ESG couvre ainsi 480 sociétés (contre 320 en 2021).

Chaque année Eurazeo met à jour le référentiel de reporting pour prendre en compte les évolutions réglementaires. Les sociétés sont ensuite formées pour assurer la compréhension du référentiel. Ce dernier est mis à leur disposition sur une plateforme numérique.

Post reporting, Eurazeo, partage avec chaque société un rapport ESG consolidant l'ensemble des données collectées, une comparaison par rapport à l'historique et des données de benchmark (quand disponibles). Depuis 2021, Eurazeo calcule également une trajectoire de décarbonation illustrative pour chaque société, avec un scénario de coût du carbone associé.

Suite au reporting, des sessions de travail peuvent être organisées avec les sociétés pour échanger sur les résultats et identifier les priorités pour l'année en cours. Ces réunions sont systématiques pour les investissements majoritaires en *buyout*.

Le référentiel de reporting d'Eurazeo Transition Infrastructure Fund intègre des indicateurs spécifiques permettant d'évaluer l'alignement des sociétés financées avec les objectifs du fonds.

Mise à disposition de ressources, d'outils et de formations ESG

Pour faciliter la compréhension et l'intégration des enjeux ESG, Eurazeo a développé en 2020 Connect, une plateforme numérique ouverte à toutes les sociétés dont il est actionnaire. Une communauté dédiée à la responsabilité permet aux dirigeants et responsables ESG des sociétés d'accéder à des documents, outils et formations qui adressent les différentes dimensions de l'ESG.

À titre d'exemple, la plateforme intègre un outil de reporting ESG, un calculateur carbone ou encore un outil d'évaluation des risques ESG des fournisseurs. Via cette plateforme, Eurazeo organise régulièrement des webinaires où des experts interviennent sur des sujets tels que le changement climatique, le numérique responsable ou les nouvelles attentes des consommateurs.

Politique de vote

Le groupe Eurazeo est un investisseur de long terme. Véritable partenaire, le Groupe entretient un dialogue régulier avec la direction des entreprises qu'il finance. Cela se matérialise en particulier lors des Conseils de Surveillance ou d'Administration. Le Groupe a adapté sa démarche de dialogue et d'engagement auprès des sociétés qu'il finance à travers des instruments de dette afin de tenir compte de sa position plus limitée dans la gouvernance de l'entreprise en tant que prêteur. Le Groupe gère majoritairement des actifs non cotés ; néanmoins s'agissant des titres négociés sur un marché réglementé, la Politique d'engagement du Groupe s'exprime à travers la Politique de vote.

C. DESINVESTISSEMENT

Lors de la phase de cession, selon la matérialité de l'enjeu, un état des lieux ESG est réalisé et mis à disposition des acquéreurs potentiels afin de rendre compte des progrès accomplis depuis l'acquisition et de la performance extra-financière de l'entreprise cédée.

D. RESULTATS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE D'EURAZEO INFRASTRUCTURE PARTNERS

	2022
Part des acquisitions de l'année alignées avec la politique d'exclusion	100%
Part des acquisitions de l'années ayant fait l'objet d'une <i>due diligence</i> ESG ¹	100%
Part des investissements ayant répondu au reporting ESG	100%

¹Selon les branches d'activités et du type d'investissement, la due diligence ESG peut être internalisée et prendre la forme d'un questionnaire ESG, accompagné selon les cas d'une analyse spécifique interne ou externe.

III. LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNES EN VERTU DE L'ARTICLE 8 ET 9 DU REGLEMENT DISCLOSURE (SFDR)

Au 31.12.2022, Eurazeo Infrastructure Partners gère en direct 277 millions d'euros. La liste des fonds de Eurazeo Infrastructure Partners classés Article 8 et 9 selon SFDR est détaillée ci-dessous :

Nom du fonds	Classification SFDR	En cours au 31.12.2022	%
Eurazeo Transition Infrastructure Co-investment Fund - Electra Compartiment I	Article 8	5 000 001	2%
Eurazeo Transition Infrastructure Fund	Article 9	272 000 000	98%

IV. ANNEXE : TABLE DE CONCORDANCE

Référence dans l'article D. 533-16-1 du code monétaire et financier	Information prévue par le décret 2021-663	Information présente dans le rapport ?	Parties et les pages du rapport traitant du sujet
1° : Démarche générale de l'entité	Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement	Information présentée	I. Stratégie ESG II. Prise en compte des impacts et dépendances ESG dans le cycle d'investissement
	Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte	Information présentée	I.D Intégration de l'ESG à chaque étape de la relation client
	Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR) (respectivement, produits qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales et produits qui ont pour objectif l'investissement durable)	Information présentée	III. Liste des produits financiers mentionnées en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)
	Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci, en cohérence avec le d) du 2 de l'article 4 du Règlement Disclosure (SFDR)	Information présentée	I.E Un engagement reconnu



EURAZEO